



« Gaza n'est pas une tragédie sans responsables » le dernier rapport de Francesca Albanese

## Description

Résumé du dernier rapport de la rapporteuse spéciale à l'ONU sur les territoires palestiniens occupés, Francesca Albanese, intitulé « Le génocide de Gaza : un crime collectif ».

Par l'Agence Média Palestine, le 24 octobre 2025



« Aucun État ne peut se dire attaché au droit international tout en armant ou protégeant un régime génocidaire. »

Les précédents rapports d'Albanese, « Anatomie d'un génocide » (2024) et « D'une économie d'occupation à une économie de génocide » (2025) ont documenté le génocide commis par Israël à Gaza, son origine et ses fondations. « Le génocide de Gaza : un crime collectif », paru le 20 octobre dernier, se concentre sur la complicité internationale qui le caractérise.

À « Encadrée par des discours coloniaux qui déshumanisent les Palestiniens, cette atrocité diffusée en direct a été facilitée par le soutien direct, l'aide matérielle, la protection diplomatique et, dans certains cas, la participation active d'acteurs tiers. Elle a mis en évidence un fossé sans précédent entre les peuples et leurs gouvernements, trahissant la confiance sur laquelle reposent la paix et la sécurité mondiales. Le monde se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins entre l'effondrement de l'état de droit international et l'espoir d'un renouveau. Ce renouveau n'est possible que si la complicité est combattue, les responsabilités assumées et la justice respectée. »

#### Les 4 composants de la complicité

Albanese identifie quatre axes dans lesquels cette complicité s'est matérialisée : politique et diplomatique, militaire, humanitaire, et économique.

Dans le premier domaine, elle démontre que les États ont systématiquement adopté la rhétorique et les clichés de langages israéliens, qualifiant les israéliennes de « civils » et d'« otages », tandis que les Palestiniennes étaient présentées comme des « terroristes du Hamas », des cibles « légitimes » ou « collatérales », des « boucliers humains » ou des « prisonniers » indigne d'être détenus.

Elle identifie également ces clichés de langage dans les négociations de paix, quand les pays comme la France ont appelé à des « pauses humanitaires » plutôt que d'exiger un cessez-le-feu permanent, offrant une couverture politique à la poursuite de la guerre et banalisant les violations du droit par Israël.

Sur le volet militaire, Albanese rappelle le le Traité sur le commerce des armes, qui impose de ne pas commercer avec des Pays soupçonnés de génocide. La France est entre autres pointée du doigt pour n'avoir pas cessé ses exportations et avoir permis le transit par ses ports de cargaisons d'armes à destination d'Israël. Albanese dénonce également que de nombreux soldats servant en Israël ont une double nationalité et qu'il appartient à leurs pays de les juger. La France en fait partie.

Le rapport poursuit en dénonçant la militarisation et l'instrumentalisation de l'aide humanitaire, à travers le blocus total de Gaza. Albanese dénonce le retrait de financements de la part de nombreux pays, dont la France, à l'UNRWA, sur la base d'allégations israéliennes qui n'ont pas été démontrées, et ont par la suite été invalidées par des observateurs de l'ONU.

Le volet concernant l'aide humanitaire dénonce aussi la création de la Gaza Humanitarian Foundation par les États-Unis, qui a participé au déplacement contraint de nombreuses Palestiniennes affamées et a été le théâtre de meurtres d'au moins 2 100 d'entre elles et eux.

Dans le dernier volet, concernant l'aspect économique, Albanese rappelle qu'Israël est profondément dépendant de ses accords commerciaux, et que le maintien par les pays concernés de tels accords « malgré l'illégalité de l'occupation [israélienne] et ses violations systématiques des droits humains et du droit humanitaire » qui ont désormais atteint le stade du génocide et légitiment et soutiennent le régime d'apartheid israélien. »

Elle souligne, entre autres, que la France a augmenté ses transactions avec Israël plutôt que de les restreindre, avec 75 millions de dollars supplémentaires d'échanges. Le rapport pointe aussi la nécessité d'un embargo sur les armes et sur l'énergie, pointant l'implication de la France dont les ports sont utilisés pour le transit d'armes, de pétrole et de gaz destinés à Israël.

### « Il faut désormais rendre justice »

« À ce stade critique, il est impératif que les États tiers suspendent et réexaminent immédiatement toutes leurs relations militaires, diplomatiques et économiques avec Israël, car tout engagement de ce type pourrait constituer un moyen d'aider, d'assister ou de participer directement à des actes illégaux, notamment des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des génocides », affirme le rapport.

Albanese rappelle les recommandations figurant déjà dans les rapports précédents : mesures coercitives contre Israël, embargo sur les armes et le commerce avec Israël, refus de passage aux navires/aéronefs israéliens, poursuite des auteurs et complices du génocide.

Elle appelle les pays à faire pression sur Israël pour un cessez-le-feu permanent et un retrait complet de ses troupes de Gaza, une levée du blocus et la réouverture de la frontière avec l'Égypte, de l'aéroport international et du port de Gaza.

« Le monde entier a les yeux rivés sur Gaza et toute la Palestine. Les États doivent assumer leurs responsabilités. Ce n'est qu'en respectant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, si ouvertement bafoué par le génocide en cours, que les structures coercitives mondiales durables pourront être démantelées. Aucun État ne peut prétendre adhérer de manière crédible au droit international tout en armant, soutenant ou protégeant un régime génocidaire. Tout soutien militaire et politique doit être suspendu ; la diplomatie doit servir à prévenir les crimes plutôt qu'à les justifier. La complicité dans le génocide doit cesser. »

### date créée

2025/10/24